

le 22 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DPVI 145 Subventions à trois associations, Football Club Paris Arc-en-Ciel (FC PAEC, 11e), European Grassroots Antiracist Movement (EGAM, 19e) et l'association «Prévention Action Santé Travail pour les Transgenres» (PASTT, 10e), au titre des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations.

Mme Claudine BOUYGUES, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} octobre 2013 par lequel M. le Maire de Paris lui propose une subvention à trois associations ;

Sur le rapport présenté par Mme Claudine BOUYGUES, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée au Football Club Paris Arc-en-Ciel (FC PAEC, 11e), pour le projet « Tournoi International de Lutte contre les discriminations » (16748/2013_05176)

Article 2 : Une subvention de 10.000 € est attribué à l'European Grassroots Antiracist Movement (EGAM, 19e) pour le projet « Roma Pride : une semaine pour la dignité et les cultures des Roms, Tsiganes et Gens du Voyage 2013 » (115482/2013_07146)

Article 3 : Une subvention de 5.000 euros est attribué à l'association « Prévention Action Santé Travail pour les Transgenres » (PASTT, 10e) pour leur projet « Programme de lutte contre les discriminations et violences des transgenres et femmes isolées » (13596/ 2013_07107)

Article 4 : La dépense correspondante, s'élevant à 16. 000 euros, sera imputée chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne VF 15008 « Subventions de fonctionnement au titre des droits de l'homme et de la lutte contre les discriminations » du budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris.